

**CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE
d'HENIN-BEAUMONT**

**DOSSIER 1^{ère} INSCRIPTION
ADULTE**

CURSUS

COLLER

LA PHOTO

NOM : _____

PRENOM : _____

Date de naissance	
-------------------	--

DISCIPLINE	*indiquer le vœu instrumental	<u>Niveau 2018/219</u> (colonne réservée à l'administration)
Formation musicale		
1 ^{er} instrument*		
2 ^{ème} instrument*		
Pratique collective		

FORMATION DES ELEVES ADULTES AMATEURS

(Extrait du règlement des études de l'Ecole Municipale de Musique)

CYCLE UNIQUE

Durée : 3 ans renouvelable 1 fois (avec une année probatoire)

Formation Instrumentale : 30 minutes hebdomadaires

Formation Musicale : 1 heure hebdomadaire sur 3 ans (4^{ème} année possible)

Une dispense en Formation Musicale ne peut être accordée qu'après avoir réussi les tests d'entrée qui correspondent au niveau requis.

Ce cycle sur projet et contrat de formation instrumentale et/ou vocale s'adresse principalement aux adultes débutants à partir de 18 ans, voulant constituer les bases d'une pratique personnelle pour une pratique collective.

Les cours hebdomadaires de Formation Musicale et Instrumentale sont indissociables et obligatoires. L'assiduité étant de rigueur pour un travail sérieux et approfondi.

A l'issue de la 1^{ère} année, le Conservatoire se réserve le droit de porter un avis sur les capacités, les qualités et connaissances requises pour la continuité des études dans le cycle.

Au terme des 3 ans, le conseil pédagogique, au regard de l'évaluation, entendra les motivations de l'élève pour l'orienter dans sa démarche d'apprentissage et l'éventuel renouvellement dans le cycle.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Profession	
-------------------	--

Mobile	
Fixe	
Mail	

Personne à prévenir en cas d'accident	
Lien de parenté	
Téléphone	

Si aucun parent n'est joignable, l'établissement se charge de prévenir le service des urgences hospitalières le plus proche.

DOCUMENTS à FOURNIR

- [?] Justificatif de domicile à joindre obligatoirement : copie de la facture EDF de l'année en cours**

- Photo d'identité récente à coller sur la première page
- Signature aux endroits indiqués sur le dossier

ATTESTATION sur l'HONNEUR

Assurance en responsabilité civile

J'atteste sur l'honneur que je suis est assuré(e) pour l'année scolaire 2018/2019 auprès de l'organisme _____

Signature : _____

INFORMATIONS à lire attentivement

- Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement intérieur et du règlement des études.
- Les règlements sont disponibles sur le site internet de la ville : www.mairie-heninbeaumont.fr
- Je m'engage à suivre les cours, répétitions et activités prévues dans le cursus des études.
- En cas d'absence, il est indispensable de fournir un justificatif au secrétariat.
- En cas de démission, un courrier est à envoyer au secrétariat.
- Je m'engage à signaler auprès du secrétariat tout changement de

situation en cours d'année (adresse, téléphone...)

J'atteste avoir pris connaissance de la grille des tarifs.

Je suis informé(e) que l'adresse de mon domicile sera celle retenue pour le calcul des droits de scolarité, d'inscription et, le cas échéant, de location d'instrument. Le paiement s'effectuera à partir du mois d'octobre.

Signature :

C:\Users\kateline.hermant\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Word\Sans-titre---3.png

INSCRIPTIONS 2018/2019

Le dossier complet doit être déposé au secrétariat au plus tard pour le
MERCREDI 19 SEPTEMBRE 2018

Au-delà de cette date, aucune inscription ne sera prise en compte.

Le secrétariat de l'Ecole Municipale de Musique est ouvert les :

- lundi de 16h à 18h
- mardi de 16h à 18h
- mercredi de 14h à 18h
- samedi de 9h à 11h30

Vous pouvez également déposer le dossier complet sous enveloppe dans la boîte aux

lettres de l'école de musique ou l'envoyer par courrier à : _____

Conservatoire Municipal de musique

152 boulevard du Maréchal Joffre, Square Maurice Ravel 62110 HENIN-BEAUMONT

Téléphone : 03.21.76.84.16

(Lignes réservées à l'administration)

Numéro de dossier	
Date de réception du dossier	

NIVEAU DE PRIORITE

1	Enfant héninois
2	Adulte héninois
3	Enfant autre ville
4	Adulte autre ville

En raison du nombre de places limitées, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée et du niveau de priorité.